

Syndicat Mixte Musique en Auxois-Morvan



PRET OU LOCATION D'INSTRUMENT

Année scolaire 2025-2026

Afin de promouvoir et faciliter le développement de la pratique instrumentale, l'Ecole de Musique et de Danse de l'Auxois Morvan met à disposition de ses usagers un parc instrumental en prêt ou à la location. S'adaptant à la morphologie des enfants, certains instruments sont disponibles en plusieurs tailles ou différents modèles.

Votre enseignant vous indiquera l'instrument le plus approprié, dans la limite de ce qui reste disponible.

Conditions générales

Le prêt est gratuit la première année scolaire.

Tout prêt de plus d'un trimestre compte pour une année scolaire entière. Puis location possible pendant 1 an. Location au-delà en fonction des nouvelles demandes (prioritaires).

Après la première année de prêt, la location est ensuite possible pour une année scolaire maximum.

Tarif : 16€ par trimestre, sur trois trimestres

Si le nombre de demandes dépasse le nombre d'instruments disponibles, la priorité sera donnée aux familles dont les revenus sont les plus modestes.

Pour louer ou avoir un instrument en prêt, il faut obligatoirement :

- **faire un état des lieux détaillé de l'instrument** avec le professeur en charge du parc instrumental concerné.

- **fournir un certificat d'assurance.**

De nombreuses assurances « responsabilité civile » couvrent les éventuels dommages que pourrait subir l'instrument. Toutefois, il convient de s'assurer que sont effectivement pris en compte, hors du domicile : le risque de bris, les dommages, la perte, le vol.

IMPORTANT : aucun instrument ne pourra être remis avant d'avoir fourni ce certificat.

Le secrétariat vérifiera que la présente convention est dûment remplie et complète avant d'autoriser la sortie d'un instrument.

À l'échéance de la convention (y compris les reconductions), il faut obligatoirement :

- **faire un état des lieux détaillé de l'instrument** avec le professeur en charge du parc instrumental concerné.

- **fournir un certificat attestant d'une révision** faite auprès d'un professionnel, ou avoir l'accord écrit de l'enseignant en charge du parc instrumental concerné du retour possible de l'instrument sans révision.

Les interventions relevant de l'entretien courant de l'instrument sont à la charge du locataire.

Les interventions importantes dues à l'ancienneté de l'instrument sont gérées par l'école de musique.

Votre enseignant pourra vous guider sur les travaux à effectuer.

Si une réparation s'avère être due à une négligence du locataire (ex : instrument tombé...), elle est à la charge du locataire.

Convention de prêt ou de location

Prêt gratuit la première année scolaire, puis location un an maximum (tarif : 16€ par trimestre).
Une convention à signer par année scolaire.

Prêt	Location
☐	☐

Entre les soussignés,

Syndicat Mixte Musique en Auxois-Morvan (SMMAM)
Ecole de Musique et de Danse de l'Auxois-Morvan (EMDAM)
25, rue de la Liberté - 21140 Semur en Auxois

Et

L'élève :

Responsable légal :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

Il est convenu,

Le professeur en charge de la gestion du parc instrumental concerné :

.....

remet à l'élève mentionné ci-dessus (ou à son responsable légal), pour l'année scolaire 2025-2026,

l'instrument suivant :

Date de remise :

Date de retour prévue : (au plus tard le 29 juin 2025)

Les responsables reconnaissent avoir reçu l'instrument ce jour et avoir pris connaissance des conditions de prêt ou de location indiquées sur le présent document.

Fait en deux exemplaires (dont un remis au responsable légal)

à

le

Le responsable légal de l'élève
(ou l'élève majeur)

L'enseignant en charge
du parc instrumental concerné

Fiche d'état des lieux

Instrument :
Accessoires :
Valeur de remplacement :

Code / numéro de série :
Marque / modèle :

État des lieux initial :

Date :
Nom de l'enseignant ayant effectué l'état des lieux :
Certificat d'assurance joint (obligatoire) : ☐

Description / état
- instrument :

- accessoires :

- étui :

Remarques :

Fait en deux exemplaires (dont un remis au responsable légal)

à le

Le responsable légal de l'élève
(ou l'élève majeur)

L'enseignant en charge
du parc instrumental concerné

État des lieux de sortie :

Date :
Nom de l'enseignant ayant effectué l'état des lieux :
Certificat de révision joint : ☐ OU Accord de l'enseignant pour un retour de l'instrument sans révision ☐

Description / état
- instrument :

- accessoires :

- étui :

Remarques :

Fait en deux exemplaires (dont un remis au responsable légal)

à le

Le responsable légal de l'élève
(ou l'élève majeur)

L'enseignant en charge
du parc instrumental concerné